

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 février 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE DOCUMENT DU GOUVERNEMENT SUR LE CHÔMAGE—
DEMANDE DE RECTIFICATION PAR LE MINISTRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a remis à ses collègues un document de 28 pages sur le chômage pour être utilisé dans des discours, des lettres et autre propagande malencontreuse du parti libéral. Ce document qui renferme une longue liste de prétextes pour excuser le gouvernement de n'avoir pas remédié au problème du chômage a été préparé aux frais des contribuables par des collaborateurs du ministre, ce qui est une façon d'agir coutumière du parti libéral. Je propose donc, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que la Chambre s'élève vigoureusement contre ce nouveau gaspillage de deniers publics par le parti libéral, qu'elle demande aux ministres de cesser de recourir aux fonctionnaires à des fins politiques et en outre, qu'elle exige que le ministre du Chômage rectifie les nombreuses inexactitudes et remarques gratuites qu'on trouve dans le document aux frais du parti libéral.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'EMPLOI DE BRISE-GLACES PLUS EFFICACES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. Pour la deuxième fois en moins d'un mois, on signale qu'un bateau de pêche est prisonnier des glaces dans un petit port de Nouvelle-

Écosse, et les officiers de la garde côtière à Halifax sont incapables de se porter à son secours, faute d'avoir les brise-glaces voulus. Je propose donc, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de prendre immédiatement des mesures afin que le service de la garde côtière canadienne à Halifax dispose des brise-glaces appropriés, de préférence du type aérogليسeur.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut-être présentée en vertu de l'article 43 du Règlement qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SUSPENSION DE LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU À
L'ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Étant donné la violation des droits fondamentaux de la personne en Argentine et le recours incessant au meurtre, à la torture et à l'intervention armée par le régime militaire de ce pays, et étant donné que le Canada est en train de vendre à l'Argentine un réacteur Candu et de la technologie nucléaire, je propose, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre ordonne la suspension de la vente à l'Argentine, par le Canada, du réacteur Candu et de la technologie nucléaire, jusqu'à ce que les exigences suivantes soient satisfaites:

1. Convocation de nouvelles élections conformément aux dispositions de la constitution;
2. Rétablissement de tous les droits des syndicats;
3. Libération de tous les prisonniers politiques;
4. Garanties solides assurant que la technologie nucléaire ne sera utilisée qu'à des fins pacifiques, y compris la ratification du Traité international de non-prolifération des armes nucléaires, et
5. Rétablissement des droits fondamentaux de la personne humaine.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour la mise en délibération de la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.